



## Demande de certificat d'urbanisme opérationnel sur terrain avec emplacement réservé

Par **mamunicros**, le **25/07/2022** à **23:24**

Bonjour,

J'envisage d'établir une demande de certificat d'urbanisme opérationnel avec plusieurs lots sur une parcelle "terrain constructible" dont une partie (le fond du terrain) a été classée "emplacement réservé" pour l'aménagement d'une voirie par la commune.

Puis-je déposer ma demande en créant une aire de retournement à l'endroit même de cet "emplacement réservé" ?

Je vous remercie.

Par **Me Eric ROCHER-THOMAS**, le **26/07/2022** à **17:19**

Bonjour,

Un emplacement réservé ne signifie pas une inconstructibilité mais il interdit tout projet dont l'objet ne serait pas conforme à la destination de cet emplacement.

C'est donc au maire d'apprécier la conformité de votre projet avec l'emplacement. Je doute qu'une aide de retournement puisse être réalisée sur un tel emplacement sauf à analyser plus en détail la définition de cet emplacement par le PLU.

Restant à votre écoute,

Cordialement.